



ASSOCIATION DE LA
FILIERE BIOLOGIQUE
EN REGION CENTRE
VAL DE LOIRE

www.bio-centre.org

BIO CENTRE
(Association régie par la loi du 1er juillet 1901)

CONSEIL D'ADMINISTRATION
PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
du 19 février 2015

Les membres du Conseil d'administration se sont réunis à Orléans le 19 février 2015 à 14h00 sur convocation adressée par courrier électronique, comme prévu par l'article 8 des statuts, en date du 31 octobre 2014.

Présents

Administrateurs titulaires :

- Jacques Dyonet (La Riche en Bio)
- Christophe Fertré (Biocoop Salut Terre)
- Éric Lelièvre (FRSEA Centre)
- Benoit Gueroult (Allaire SA)
- Gilles Renart (Axéreal bio)
- Emmanuel Bourgy (SCEA Les Riollières)
- Philippe Riffard (SCA le Biotope)
- Jean-François Vincent (EARL de la Chaume du Chat)
- Pascal Vergnaud (MFR de l'Orléanais)

Administrateurs suppléants :

- Joël Durand (GAEC Val Pré Vert)

Autres :

- Jacques Sappei (directeur Bio Centre)
- Jean-Christophe Grandin (coordinateur amont Bio Centre)

Absents / excusés

Administrateurs titulaires :

- Emmanuel Leroux (Confédération Paysanne)
- Serge Boutron (Au Fournil St Honoré)
- Agnès Zoppé (Biocoop Au Bourgeon Vert)
- Julien Jansen (GAEC du Coudray)
- Coralie Demeure (Chambre d'agriculture d'Indre-et-Loire)
- Christophe Vours (Coop de France Centre)
- Serge Mautouchet (SMC Serge Mautouchet)
- Vincent Vandenaabeele (Biofood Touraine)
- Claude Gaulandeau (EARL de Pontijou)
- Sylvain Pothier

Administrateurs suppléants :

- Pascal Lambert (Domaine les Chesnaies)
- Martine Trofleau (Association La Presle)
- Patrick Charbonnel (Seat Meal / 7000)
- Louissette Daubignard (Chambre régionale d'agriculture)
- Laurent Dousselin (Conserves du Blaisois)
- David Totel (Kultive ex. Sopa)
- Vincent Touzeau (GAEC Saute Mouton)

Autres

- Florence Lejars (Conseil régional Centre)
- Sandrine Clément (Conseil régional Centre)

Au total, 10 administrateurs titulaires sur 18 étant présents ou représentés, le conseil d'administration peut valablement délibérer conformément au quorum requis par l'article 8 des statuts.

Le président rappelle les points à l'ordre du jour:

1. Approbation du procès-verbal des délibérations du conseil d'administration du 13 novembre 2014.
2. Compte-rendu de la réunion du GRAB du 19 février 2015 et points proposés à l'ordre du jour.
3. Conjoncture des filières biologiques.
4. Intervention de chargé(s) de mission Bio Centre
5. Point financier.
6. Préparation de l'assemblée générale
7. Préparation de la journée du 9 mars
8. Point sur les cotisations
9. Divers

1. Approbation du procès-verbal des délibérations du conseil d'administration du 13 novembre 2014

Le procès-verbal des délibérations du conseil d'administration du 13 novembre 2014 est adopté à l'unanimité.

2. Compte-rendu de la réunion du collège « producteurs » du 19 février 2015 et points proposés à l'ordre du jour

Le GRAB a d'abord fait un point sur la Restauration collective et sur le plan ambition bio 2017.

En ce qui concerne le Feader, les modalités d'attribution des aides au maintien semblent établies malgré les difficultés de financement. Le montant des besoins pour 2015 est de 13,6M€ (25% national, 75% Europe). A la dernière réunion du CRAEC la proposition de la DRAAF de plafonner l'aide au maintien à 10 000€ n'a pas été retenue par la Région qui souhaite maintenir le plafond à 15 000€ ; à noter que ce plafond est déterminé sur les fonds nationaux et non sur les fonds européens.

Les aides au maintien 2014 ne sont pas encore versées car le ministère souhaite évaluer le montant global contractualisé afin de répartir les soldes qui pourraient ainsi être revus à la baisse.

Les fonds prévus pour l'aide à la conversion dans l'objectif visé de +17 000 ha d'ici 2020, semblent suffisants. Toutefois en cas de dépassement de l'objectif, les aides ne seraient plus attribuées lorsque le total des fonds aura été utilisé.

Le GRAB s'est interrogé sur le financement à venir des GAB et de Bio Centre; la réforme territoriale risque d'amener des baisses de subvention des GAB. Une étude de financements, notamment territoriaux, pourrait être menée par Bio Centre.

3. Conjoncture des filières biologiques

Benoît Gueroult fait part de négociations très difficiles avec la grande distribution en général, y compris sur la bio. La situation est moins tendue avec les enseignes qui ont des acheteurs spécifiques sur le bio, connaissant donc mieux ce marché. Cependant, les volumes attendus sont là.

Les rapprochements annoncés des grandes enseignes vont se traduire à terme par la présence de seulement 4 clients détenant environ 25% chacun du marché.

Pour les amaps, **Jacques Dyonet** constate comme d'habitude une baisse en début d'année du nombre d'adhérents qui remonte ensuite rapidement pour dépasser le niveau précédent. Il regrette qu'une part encore importante des membres ait une mentalité de simple consommateur sans investissement dans la structure. Une enquête montre une part importante d'adhérents entre 29 et 39 ans, donc de jeunes parents. Un pêcheur de Loire propose maintenant ses produits à l'AMAP.

La démarche « Ruche » n'est pas dans le même esprit que le réseau AMAP. La structure est plus centralisée sans objectif de participation active au développement de l'agriculture bio, mais avec un objectif de rentabilité pour le propriétaire du site internet et donc au final avec une pression exercée sur les producteurs en termes de prix. En pratique, l'intérêt dépend beaucoup du gérant de chaque ruche.

Il constate que certains producteurs ne souhaitent pas aller vers une certification Bio, notamment chez les maraichers.

La direction départementale de la protection des populations est actuellement sur le dos des AMAP. Elle s'inquiète du risque de ventes de produits non conformes à la réglementation et de ventes non déclarées. Elle rappelle également les normes d'hygiène.

Christophe Fertré signale une augmentation des prix sur le blé, le cacao, la farine, l'huile, le riz, les fruits secs. L'année 2014 a permis une croissance de 10% du chiffre d'affaire dans le réseau Biocoop. Le prix du panier moyen descend, accompagné d'une augmentation de la fréquentation. La période de fêtes de fin d'année a été particulièrement bénéfique cette année. L'alimentation bébé est en augmentation mettant en évidence l'intérêt des jeunes ménages pour la santé de leur bébé. Le commerce équitable nord-nord est en développement.

La mise en place de la nouvelle loi sur l'étiquetage alimentaire est très couteuse. Est en discussion actuellement au sénat, l'arrêt de l'utilisation de la DLUO ; Il n'y aurait plus d'affichage de date en dehors des DLC.

Gilles Renard revient du salon Biofach. Il y a constaté le développement de produit «sans» (sans gluten, sans OGM...).

Une fraude sur du tourteau bio d'import via un opérateur néerlandais (achat extra communautaire) y a été évoquée. Il est important de noter la forte dépendance de la France en alimentation riche en protéine pour le bétail. La communication sur l'importance du contrôle en bio est essentielle pour maintenir la confiance dans notre filière.

Il a également évoqué la question de l'évolution de la réglementation européenne. L'Allemagne semble la seule à prôner la fin de la mixité. L'introduction d'une obligation de résultat (seuil babyfood par exemple) ne satisfait personne. Le nombre trop important d'actes délégués est rejeté. La certification de groupe, demandée par les espagnols est a priori écartée. Toutes les dérogations devraient être poursuivies. La clause de « crépuscule » entérinée le 15/12 aboutira à un statu quo et à la conservation de la réglementation actuelle si il n'y a pas d'accord d'ici juin.

Sur le marché du grain le prix du blé augmente mais la qualité est médiocre cette année à cause des conditions climatiques. Les meuniers français ont bien joué le jeu de la solidarité de la filière.

La récolte de maïs s'est terminée par une augmentation des volumes de 20% au niveau national. Les fabricants d'aliments du bétail n'ont eux pas attendu et ont importé du maïs. Les prix devraient baisser.

L'huile en général augmente, mais la graine de tournesol devrait baisser.

Sur les campagnes 2015, 16 et 17, avec le plan Ambition Bio, on annonce des volumes de COP en croissance de 25 000 à 40 000 tonnes. Cependant le manque de lisibilité rend difficile la réalisation des investissements nécessaires pour recevoir tout ce grain. Même si

les importations sont de 30% actuellement, il existe un risque important d'incidence sur les prix.

Il existe aussi un risque ponctuel avec le C2 : si on accepte tout, on dépassera le seuil de 30% autorisé dans l'alimentation du bétail. Comme on ne peut pas penser augmenter le taux de C2 au détriment du bio, une partie du C2 pourrait être valorisée en conventionnel.

Eric Lelièvre signale que le cours du broutard conventionnel est assez bon. Ce qui n'encourage pas à l'engraissement en bio. Les prix de la viande bio sont stables par rapport au conventionnel, qui a beaucoup baissé. Les filières ont retrouvé du volume du fait du différentiel de prix significatif entre bio et conventionnel.

Dans les zones où des aides type PHAE vont disparaître, on voit des éleveurs en polyculture élevage réfléchir à passer en bio.

Philippe Riffard confirme que la vente directe est en progression, alors que la vente magasin stagne en valeur. Il existe une pression sur les prix notamment sur la vente en gros. La marge des grossistes est en hausse. Elle est passée de 1,2-1,3 à 1,4-1,5!

Pour un maraicher spécialisé, il est important de pouvoir proposer des légumes de base (pommes de terre, carottes...). Mais la tension sur les prix de ces produits dont la production n'est pas mécanisable à cette échelle, génère un risque de dépossession de ces ventes aux magasins. De ce fait, les producteurs affichent peu d'intérêt pour servir les magasins. Historiquement, la planification de production n'a pas marché. Philippe ne voit pas de dynamique de développement de l'approvisionnement local.

Christophe Fertré signale avoir effectué une analyse des approvisionnements semaine par semaine. Il a constaté un manque notable de fruits. Il confirme son intérêt pour une organisation de la production.

Jean-François Vincent signale une hausse à venir du prix du cochon de +7c répondant en partie au souhait des producteurs.

Sur la volaille, on constate une concurrence entre les régions, ce qui se traduit par une pression sur les prix par la grande distribution. La croissance est modeste: +6 à 7%

4. Projet Bio Centre

Sicaba

Présentation de leur projet de développement des productions bovines et ovines bio, retenu par le fond Avenir Bio et auquel participe Bio Centre, par Jean-marie Mazenc

Convention d'affaire

Présentation du projet de convention d'affaire entre magasins/grossistes et transformateurs/producteurs, par Edith Lemercier.

Le conseil d'administration trouve les prix proposés par le prestataire trop élevés par rapport au service attendu. Un administrateur a participé à une convention d'affaire organisée par ce prestataire et n'a pas été satisfait.

Le principe d'une convention d'affaire n'est pas remis en cause mais il convient de partir sur un projet mené uniquement par Bio Centre afin d'éviter des prix d'entrée trop élevés. Un recensement précis de l'offre des transformateurs est également à réaliser.

Côté agriculteurs, serait préférée une structuration de l'offre (pouvant aller jusqu'à un GIEE) sur la base des mercures Bio centre afin d'éviter la mise en concurrence.

5. Point financier

Budget 2015

Le montant global du budget a du être révisé à la baisse, passant de 674 420€ à 658 420€.

Le budget initial prévoyait sur l'action maraichage une subvention de 16 000€ supplémentaires, hors animation de la DRAAF. A la demande de la DRAAF, cette somme a été intégrée dans le financement de l'animation. L'ajustement du budget a été réalisé par la révision au plus juste des charges pour un montant équivalent. Aucune action n'a été supprimée.

Etat des conventions de financement :

- Validée avec la DRAAF
- En attente avec la région (vote en commission permanente le 20 mars)

Bilan 2014

Quelques éléments issus de la réunion du 16 février avec le cabinet comptable:

1. Une perte de 6 236€ sera enregistrée. Elle est liée au solde d'une subvention à recevoir datant de 2009/2010. Cet écart par rapport au financement budgété, est lié aux audits de conversion non réalisés par les GAB ; Ces années là, Bio Centre percevait ces financements pour le compte des GAB.
2. Une provision pour risque d'environ 3 000€ liée au projet Casdar LPC est prévue, correspondant au taux de financement de Bio Centre supérieur de 3% au seuil de 80% autorisé sur des fonds publics.
3. Une baisse de la taxe sur salaire passe l'abattement pour les associations de 6 k€ à 20 k€ en 2014

Audit de trésorerie

Un audit a été réalisé par le commissaire au compte en décembre. Les principaux résultats et actions envisagées sont dans le tableau ci-dessous.

Points positifs	Points faibles	Actions prévues
1. Absence de besoin de trésorerie	1. Pas de procédures écrites	1. Ecriture de quelques procédures clés
2. Peu de modifications de la direction	2. Droit de consultation permettant d'effectuer des virements et pas de procédures liées à ce mode de paiement	2. Rencontre de notre banque pour voir les possibilités de maîtrise des virements et de la confidentialité
3. Suivi des factures avec autorisations de paiement formalisées et mise en place	3. Droit de consultation par Internet (manque de confidentialité)	3. Idem
4. Chèques > 300€ devraient être signés par le président	4. Autorisation de paiement approuvé par le directeur (aucun par le président)	4. Idem
5. Bonne implication de Mme Morin qui est rudente et gère la trésorerie en fonction des sommes disponibles	5. Pas de rôle direct du directeur et du trésorier, avec l'absence d'état comptable permettant le suivi de la trésorerie, des dettes et créances	5. Suivi régulier en cours
6. Peu de mouvements en espèces	6. Pas de supervision des espèces détenues avec détention non sécurisées	6. Caisse mise en sécurité dans un tiroir fermé – montant faible.
7. Présence d'un expert comptable 2 / an	7. Cumul des fonctions de Mme Morin; ouverture du courrier + comptabilité + réalisation de certains paiements	7. Pas d'actions prévues.

La rencontre de la banque a eu lieu.

Concernant la confidentialité, il nous a été confirmé que l'accès au compte de Bio Centre nécessite dans tous les cas l'utilisation de l'identifiant et du code d'accès de la personne de Bio Centre ; le conjoint n'a donc pas accès aux comptes de Bio centre avec ses propres identifiants et code d'accès. Cette situation apparaît plus satisfaisante que celle relevée lors de l'audit.

La banque a confirmé ne pas pouvoir modifier la procédure de validation des virements en ligne. C'est à Bio Centre de mettre en place ses procédures internes. Toutefois, lors d'un virement, existe d'après plusieurs membres du conseil utilisateurs de compte personnel au Crédit Agricole, la possibilité d'envoyer systématiquement un mail d'information sur une adresse précise. Il faut regarder si cette procédure est activable pour Bio Centre et pourrait être systématisée.

En cas de remplacement de l'assistante de direction, les procédures liées à ses missions devront être adaptées pour assurer la confidentialité et la sécurité des transactions.

Tarif des prestations

Pour 2015, le coût par journée d'un chargé de mission est de 507€.

Le tarif standard proposé par le directeur est accepté :

- Journée = 550 €
- ½ journée = 300 €
- + frais de déplacement éventuel + autres frais éventuels

Pour les adhérents, il est convenu d'appliquer un demi-tarif.

Remarques: certains tarifs sont imposés, par exemple : Formation Vivea, Intervention dans l'éducation nationale...

Partenariat financier

Le directeur propose au conseil d'administration de faire sponsoriser certaines actions (par exemple : guide manger bio, convention d'affaire...) par des partenaires, notamment des banques.

Le conseil confirme que cela constitue un virage pour l'association et qu'il convient d'être prudent. Le sponsoring devra, s'il est mis en place, ne pas toujours faire appel au même partenaire. Philippe Riffard souhaite consulter le GRAB sur ce sujet. Il en informera le directeur.

6. Préparation de la journée du 9 mars

Le directeur rappelle les objectifs et le déroulé de la journée.

Objectifs: Amener les agriculteurs et les opérateurs de l'aval à réfléchir sur les missions et l'organisation de Bio Centre et du réseau GAB dans les années à venir, et les faire échanger sur leurs visions

Déroulé prévu

- 1 journée (9h – 17h) à Romorantin
- Plénière pour présenter tous les enjeux
- Ateliers de réflexion : Producteurs (action / organisation) et Aval (action)
- Plénière de restitution

7. Préparation de l'assemblée générale

Le temps manquant, un simple rappel de la date et du lieu est réalisé. Le directeur validera le déroulé avec le président ultérieurement.

8. Point sur les cotisations

Le directeur confirme qu'une relance vient d'être faite auprès des adhérents n'ayant pas encore réglé leurs cotisations.

Pour mémoire une liste des nouveaux adhérents de 2014 est présentée.

9. Divers

Enquête de satisfaction

Le directeur propose de réaliser une enquête de satisfaction auprès des adhérents. Cette enquête a pour objectif de produire quelques indicateurs simples permettant d'évaluer la qualité des prestations de Bio Centre vis-à-vis de ses adhérents.

Sont prévues, dans cette première enquête des questions relatives à :

- La connaissance des missions de Bio Centre
- La satisfaction vis-à-vis des publications et du site Internet
- La satisfaction vis-à-vis des actions et l'implication des adhérents dans ces actions.

Le conseil approuve cette action qui sera évaluée avant d'être reconduite les années suivantes.

Guide « manger bio » et local en format électronique

Le directeur interroge le conseil d'administration sur la pertinence de faire évoluer le guide « manger bio » vers une version électronique.

Les avis sont partagés. Le constat est fait que ce guide est abondamment distribué sans que l'on sache réellement s'il est toujours utilisé. Une meilleure pertinence de la distribution est souhaitée.

Il est convenu de travailler cette année à une diffusion limitée du guide en version papier (quantité et modalités de distribution à définir) et de réfléchir dans le cadre de l'évolution de notre site Internet à une version électronique.

Site Internet: participation au comité de pilotage

Le directeur rappelle au conseil d'administration la constitution d'un comité de pilotage pour la réalisation du nouveau site Internet. Ce comité doit contenir des professionnels afin de répondre à leurs besoins. Plusieurs membres du conseil y participeront.

SCIC Atelier Paysan

Le président informe le conseil d'une demande de participation au capital d'une SCIC, l'*Atelier Paysan*, qui développe une démarche de recensement, de développement et diffusion de matériel et bâti agricole libre adaptés aux techniques de l'agriculture biologique.

Le conseil approuve à l'unanimité une prise de participation à hauteur de 200€.

Suite Self Bio Centre.

Le président rappelle que Selfbio Centre a été mis en liquidation en décembre.

Benoit Gueroult s'étonne qu'en tant qu'actionnaire il n'ait pas eu à ce jour une information officielle.

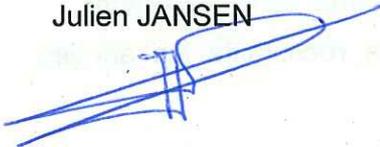
Le président informe le conseil que Mag fruit a réactivé Terna0, une filiale en sommeil, pour en faire une plateforme 100% bio. David Foucault (ex salarié de la région en charge de développer la bio dans les lycées) a été embauché pour diriger cette plateforme. Il affiche la volonté de travailler avec les producteurs locaux.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le président déclare la séance levée à 19 h 00.

Fait à Orléans, le 19 février 2015,

Le secrétaire

Julien JANSEN



Le président

Jean-François VINCENT

